

SG/CPG 15 mai 2018

# Procès Verbal du Conseil Municipal du lundi 23 avril 2018

#### **Présents**

Mme M. DEVANNE, Mme MG CAILLAUD, M C. PREAU, Mme A. CLAIN-METIER, Mme MN FRADIN, Mme L. AVOINE, Mme P. POUPIN, M Y. BROSSARD, Mme I. CHARRIER-BROSSET, Mme MB VINCENT, M A. DIAS COUTO, Mme C. BLANCHARD, M M. PRAUD, Mme N. FIORI, M J. GOBIN, Mme A. RABILLER, M F. RABAUD (arrivé à 19 h 15), Mme E. JAUZELON (arrivée à 19 h 39), M Ph. COUSSEAU, Mme C. BLETEAU (arrivée à 19 h 14), M R. LUMINEAU, Mme V. BUCHET, M J. BALLAY, Mme J. FERCHAUD, M Y. BIRAUD

#### **Excusés**

M JC MARCHAND	Procuration à	Mme M. DEVANNE
M J.DROUET	u	Mme MN FRADIN
M P. LE MOING	"	Mme A. CLAIN-METIER
M Ph. SERIN	u	Mme L. AVOINE
Mme E. JAUZELON (jusqu'à 19 h 39)	o o	M C. PREAU

Secrétaire: Madame Isabelle CHARRIER-BROSSET

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 06.

## **JURES D'ASSISES**

#### Tirage au sort des Jurés d'Assises

Comme chaque année, il est procédé au tirage au sort des Jurés d'Assises.

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

#### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 26 mars 2018

Le procès-verbal de la séance du lundi 26 mars 2018 est approuvé par le Conseil Municipal.

19 h 14 : Arrivée de Madame BLETEAU 19 h 39 : Arrivée de Monsieur RABAUD

# **FINANCES**

# 1 et 2- Subventions 2018 - Association Sportive Collège Gaston Chaissac et CFA Saint Michel

#### Association Sportive Collège Gaston Chaissac

En date du 9 avril 2018, l'Association Sportive du Collège Gaston Chaissac de Pouzauges a sollicité la Commune pour l'octroi d'une subvention de 500,00 €.

Cette association compte 209 adhérents dont 120 résident sur la commune de Pouzauges et 89 sur le territoire du Pays de Pouzauges. Ses actions s'orientent autour de 3 pôles :

- pôle responsabilisation (assumer ses engagements),
- pôle développement (découvrir un maximum d'activités sportives),
- pôle compétition (inter-établissements, mais aussi aux niveaux district et national).

La Commission des Finances du 15 janvier 2018 a proposé de maintenir les subventions dans les mêmes conditions que l'année 2017.

Lors de sa séance du 26 mars 2018, le Conseil Municipal a accordé à l'Association Sportive du collège Antoine de Saint Exupéry de Pouzauges la somme de 500,00 €.

#### Délibération n°1:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer une subvention de 500,00 € à l'Association Sportive du Collège Gaston Chaissac.

#### **CFA Saint Michel**

Par courrier reçu le 21 mars 2018, le Conseil d'Administration du Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de Saint Michel Mont Mercure, à Sèvremont, sollicite la Commune pour l'octroi d'une subvention à hauteur de 36,00 € par élève pour la formation de 4 apprentis résidant sur la commune de Pouzauges.

La Commission des Finances du 15 janvier 2018 a proposé de maintenir les subventions dans les mêmes conditions que l'année 2017.

Lors de sa séance du 26 mars 2018, le Conseil Municipal a accordé, à la Maison Familiale Rurale de Pouzauges, la somme de 36,00 € par élève Pouzaugeais.

Madame le Maire ajoute que nous ne pouvons qu'encourager les manifestations du CFA visant à développer le séjour d'apprentis à l'étranger. « Le retour d'expérience est assez exceptionnel. Il s'agit d'une très très belle ouverture qu'on ne peut qu'encourager ».

#### Délibération n°2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer d'une subvention de 36,00 € par élève apprenti domicilié à Pouzauges et scolarisé au CFA de Saint-Michel-Mont-Mercure, à Sèvremont, soit 144,00 €.

#### 3- Indemnité de gardiennage des églises communales

Par courrier en date du 20 mars 2018, Monsieur le Préfet de la Vendée nous a informés que le plafond indemnitaire applicable, pour l'année 2018, restait identique à celui de 2017, soit 479,86 € pour un gardien résidant sur la commune.

Les années précédentes, le Conseil Municipal attribuait le montant du plafond autorisé.

## Délibération n°3 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de retenir, pour l'année 2018, le plafond autorisé de 479,86 €, soit une indemnité totale de 959,72 € pour le gardiennage des deux églises : Saint-Jacques et Notre-Dame-du Vieux-Pouzauges.

# 4- Indemnité pour Madame la Comptable des Finances Publiques des Herbiers

L'article 97 de la loi n°82-217 du 2 mars 1982, le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 et les arrêtés ministériels du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990 précisent que les comptables du Trésor peuvent fournir

personnellement une aide technique aux collectivités territoriales en dehors des missions obligatoires inhérentes à leurs fonctions. Il s'agit des prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Pour ces missions, une indemnité de Conseil peut être allouée par la Commune sur décision du Conseil Municipal,

Depuis 2014, la Commune a cessé de verser cette indemnité dans la mesure où aucune prestation facultative n'avait été fournie.

En 2018, les services de la Mairie solliciteront Madame GANDIT pour un accompagnement technique sur certains dossiers ne faisant pas partie de ses missions obligatoires (rattrapage d'amortissements, transfert ou mise à disposition de bâtiments entre Budget Général et budgets annexes).

Aussi, compte-tenu de ces interventions, le versement d'une indemnité, calculée sur la moyenne des dépenses réelles des trois derniers exercices, est envisagé pour 2018.

Madame le Maire rappelle que, par le passé, les services de la Mairie n'avaient pas eu l'aide souhaitée et que de ce fait, le versement d'une indemnité de conseil n'avait plus été attribué. Elle ajoute que, cette année, la Commune aura besoin de l'aide de Madame GANDIT sur certains dossiers. Cette dernière a par ailleurs adressé un courrier dans lequel elle indique le niveau d'indemnité qu'elle pouvait demander.

Monsieur GOBIN demande à qui sera versée cette indemnité.

Madame le Maire répond qu'elle sera versée à Madame GANDIT.

Monsieur GOBIN s'étonne que la Commune puisse payer une telle indemnité sans contrat.

Madame le Maire confirme que la loi le permet ; il s'agit d'une indemnité d'expertise.

Elle précise que cette indemnité avait déjà été versée au cours des précédents mandats et que le versement a été stoppé dès lors que les services ont rencontré des problèmes avec ceux de la Trésorerie de Pouzauges. « Là, on veut la faire travailler sur des dossiers particuliers ».

Pour Madame CHARRIER-BROSSET, cela peut paraître surprenant du fait de son statut de fonctionnaire.

Monsieur BALLAY demande si ces missions sont réalisées en dehors de son temps de travail classique.

Madame le Maire répond qu' « on ne va pas lui demander ».

Monsieur LUMINEAU ajoute que toutes les Communes peuvent voter la même chose, y compris la Communauté de Communes.

Madame le Maire précise que, cette année, la Communauté de Communes, n'ayant pas de besoins particuliers, ne versera pas d'indemnité à Madame GANDIT. « Il y a des petites Communes qui donnent en permanence ».

Monsieur COUSSEAU demande si cela ne pourrait pas rentrer dans le cadre de son travail.

Madame CHARRIER-BROSSET demande si, en terme de responsabilité, il ne s'agit que de conseils.

Madame le Maire répond qu'elle ne fait pas le travail à la place des services.

Monsieur COUSSEAU ajoute que Madame GANDIT est bien obligée de certifier les comptes. « Après, tout est discutable ».

Madame le Maire ajoute « on a du mal à juger ; on ne sait pas quel temps elle va passer. Elle se rend très disponible. C'est sa fonction ».

Monsieur COUSSEAU fait remarquer que « si on multiplie par le nombre de Communes, ça fait une belle prime de fin d'année ».

Pour Monsieur DIAS COUTO, « on ne peut pas le considérer comme cela car c'est une demande de notre part ».

Madame le Maire précise qu'« une chose est claire : si on choisit de ne pas lui verser, Madame GANDIT continuera de répondre à nos services ».

Monsieur BALLAY considère que « l'essentiel est qu'elle soit efficace car on a vu l'inverse ».

Pour Monsieur COUSSEAU, cela reste tout de même très discutable. « C'est le principe qui est discutable, pas la personne ».

#### Délibération n°4 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser, à Madame GANDIT, Comptable des Finances Publiques des Herbiers, l'indemnité suivante pour l'année 2018 :

21	taux 100 %		1 005,26 € bruts
	à précompter		
	CSG	2,40 % + 5,10 %	74,07 €
	RDS	0,50 %	4,93 €
	Solidarité	1,00 %	10 ,05 €
			916,21 €

## **URBANISME**

#### 5- Dénomination de rues et de places (PJ 1)

Dans le cadre de la création du lotissement Les Bourochelles, et afin de donner une adresse aux demandes permis de construire à venir, il est nécessaire de lui attribuer des noms de voies.

Une discussion a eu lieu au sein de la Commission Urbanisme - Environnement - Développement Durable du 7 mars dernier. Plusieurs thèmes ont été évoqués.

Pour tenir compte de l'avis du CAUE sur cette propriété qui a précisé que « certains sujets emblématiques des parcs comme un Cèdre de l'Atlas mais aussi un Séquoia sont intéressants comme marqueurs des lieux et traces de l'Histoire (parc paysager du XIXème siècle) », il est proposé les dénominations suivantes :

- rue du Parc,
- impasse des Chênes,
- impasse du Séquoia,
- impasse du Cèdre.

De plus, il semble opportun de profiter de cette délibération pour dénommer deux espaces de stationnement

place en face le Monument aux Morts proposition : place du Souvenir parking au-dessus de celui des Anciens Combattants proposition : place de la Paix

Madame le Maire précise que le nom de « place du Souvenir » est venu très rapidement et que pour ne pas changer de thème, il a été décidé de rester sur la même idée pour le parking à proximité en le dénommant « place de la Paix ».

Sans vouloir aller contre le travail de la Commission, Monsieur BALLAY émet quelques regrets quant aux noms proposés pour le lotissement Les Bourochelles :

il informe avoir eu Monsieur BENETEAU récemment au téléphone qui n'avait pas été informé des noms de rues proposés par la Commission pour son lotissement. Il ajoute que Pouzauges faisant partie des Petites Cités de Caractère, il aurait pu être trouvé des noms dans le patrimoine; « j'aurais trouvé intéressant qu'on puise les noms de rues dans l'histoire ».

Il mentionne la Revue du Bas Poitou de 1896 qui fait état d'un certain Monsieur FABRE DE LA GRANGE qui a été brûlé vif dans sa demeure des Bourochelles.

il rappelle également le passé industriel de la famille BENETEAU avec les usines PATRICK.

Quant à la place de la Paix, cela lui fait penser au Monopoly.

Il ajoute : « on a fait une belle expérience avec les venelles avec des citations et des noms ».

19 h 39 : Arrivée de Madame JAUZELON

Monsieur BALLAY rappelle qu'il ne veut pas aller contre la Commission. « C'est plus une réflexion personnelle qui n'engage pas mon groupe, plus un avis qu'un reproche ». Les Bourochelles, avec Petites Cités de Caractère, il pense que l'Histoire est importante.

Pour Madame VINCENT, la place de la Paix est au contraire quelque chose de positif.

Madame BLETEAU intervient pour dire que, sur le travail des Remparts, il pourra peut-être être prévu quelque chose avec l'histoire de l'usine PATRICK.

Madame le Maire répond que « nous nous sommes faits la même réflexion et cela pourrait être pensé pour les salles (Centre d'Activités des Remparts).

Pour la proposition de rue du Parc, Monsieur BALLAY ajoute que c'est un nom de rue que l'on voit un peu partout, notamment à La Meilleraie Tillay.

Madame le Maire informe que la visite de la commune par le jury pour les 3 fleurs aura lieu le 18 juin prochain. « On prépare cette visite, surtout au niveau des services techniques. Il y a quelque chose de très particulier à Pouzauges ; c'est l'étalement des parcs : le château, le Puy Trumeau, le Colombier, Les Bourochelles, la Daroterie ». C'est ce qui est ressorti des échanges avec les architectes-urbanistes dont Madame de LA FORGE qui met en avant cette grande trame verte : spécificité d'alterner habitat groupé et parcs ».

Monsieur BALLAY indique que c'est très local. « A Chantonnay, il y a un immense parc au milieu de la commune ». Il finit son intervention en précisant qu'il n'est pas contre l'essence des arbres mais il aurait aimé la dimension historique.

#### **Délibération n°5** :

Le Conseil Municipal, à après un vote à main levée qui a donné, pour 29 votants, 28 voix pour et 1 abstention

- décide de donner les noms suivants aux voies du lotissement Les Bourochelles :
  - > rue du Parc,
  - > impasse des Chênes,
  - > impasse du Séquoia,
  - > impasse du Cèdre,
- décide de donner les noms suivants à deux espaces de stationnement du centre-ville ;

place du Souvenir (en face le Monument aux Morts)

> place de la Paix (parking au-dessus de celui des Anciens-Combattants)

#### **ELECTRIFICATION**

6- Convention SyDEV - Programme annuel d'effacement de réseaux - Année 2018 - Secteur de La Pierre Blanche

Par courrier en date du 14 mars dernier, le SyDEV nous a transmis une convention relative à la réalisation d'une opération d'effacement de réseaux pour l'année 2018, suite aux travaux de déploiement de la fibre optique, dans la rue de La Pierre Blanche, le chemin des Ruines et la rue des Romains.

La participation financière est évaluée au maximum. Elle est établie sur la base d'un coût prévisionnel de travaux qui sera ajusté après validation de l'étude d'exécution.

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base de participation	Taux de participation	Montant de la participation
Réseaux électriques	224 697,00 €	269 363,00 €	224 697,00 €	30 %	67 409,00 €
Infrastructure d'éclairage public	8 234,00 €	9 881,00 €	8 234,00 €	50 %	4 117,00 €
Infrastructures de communications électroniques (fibre optique)	65 632,00 €	78 758,00 €	78 758,00 €	20 %	15 752,00 €
Participation communale 87 278,00 €			87 278,00 €		

## Délibération n°6 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide la réalisation des travaux d'effacement de réseaux et de fibre optique pour les rues de La Pierre Blanche, des Romains et le chemin des Ruines,
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le SyDEV.

# 7- Convention SyDEV - Programme annuel d'éclairage public suite à effacement de réseaux - Année 2018 - Secteur de La Pierre Blanche

Par courrier en date du 14 mars 2018, le SyDEV nous a également transmis une convention relative à la réalisation d'une opération d'éclairage consécutive à un programme annuel d'effacement de réseau électrique pour l'année 2018.

Ces travaux concernent la rue de La Pierre Blanche, le chemin des Ruines et la rue des Romains.

La participation financière est évaluée au maximum. Elle est établie sur la base d'un coût prévisionnel de travaux qui sera ajusté après validation de l'étude d'exécution.

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC	Base de participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public	53 394,00 €	64 073,00 €	53 394,00 €	50 %	26 697,00 €
Participation communale	,	7			26 697,00 €

## Délibération n°7 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide la réalisation des travaux d'éclairage public pour les rues de La Pierre Blanche, des Romains et le chemin des Ruines,
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le SyDEV.

## **ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATION**

# 8- Passeport du Civisme - Adhésion de la Commune à l'Association des Maires pour le Civisme

La Commission Enfance-Jeunesse-Education a étudié l'opportunité d'adhérer à l'Association des Maires pour le Civisme. Cette association a pour but de fédérer les Communes de toute la France qui souhaitent déployer « un Passeport du Civisme ».

En cela, les villes souhaitent notamment !

- promouvoir le civisme en France,
- mettre en œuvre des actions civiques à destination des jeunes,
- assurer la représentation collective de ses membres devant l'Etat.

Conçu comme un guide ludique et pédagogique, ce Passeport propose à tous les élèves de CM2 un parcours d'une dizaine de missions à réaliser. Ces actions à mener, de manière individuelle ou collective, tout au long de l'année scolaire, doivent permettre aux enfants de s'impliquer dans une action de solidarité, de participer au devoir de mémoire, de parrainer un aîné...

Bien entendu, ce projet municipal doit s'élaborer avec les Directeurs d'écoles et les acteurs locaux afin de bâtir un passeport personnalisé qui corresponde à la Commune.

Le coût de l'adhésion pour les communes ayant entre 5 000 et 10 000 habitants est de 500,00 € pour 3 ans.

Madame VINCENT demande si les enfants ont des comptes à rendre en classe. « On leur donne le passeport ; je suppose qu'ils doivent en discuter ensemble ».

Madame CAILLAUD explique qu'il faut l'adhésion des écoles pour ce passeport.

Madame FERCHAUD demande si celles-ci sont partantes.

Madame CAILLAUD rappelle que l'idée de ce passeport a été émise la première fois à la Commission Enfance – Jeunesse – Education du 8 mars 2017 et a été discutée à plusieurs reprises depuis cette date. Ce passeport s'intègre bien dans le programme scolaire. Elle informe que les Pompiers, la Gendarmerie et l'association patriotique ont été contactés et que les personnes sont d'accord pour présenter leur métier et/ou leur rôle. Elle rappelle qu'il y a des actions collectives et des actions individuelles et collectives pour favoriser ceux qui n'ont pas forcément l'aide des parents.

- « Il n'y a pas de récompense mais un diplôme à la fin pour dire qu'ils ont participé aux actions civiques ».
- « Il faut aussi que les parents soient mobilisés, il faut leur aide.

Monsieur BIRAUD demande si cela concerne uniquement les écoles publiques.

Madame CAILLAUD répond que non, tous les CM2 sont concernés (public et privé).

Elle informe qu'elle a interrogé la Commune de Talmont-Saint-Hilaire qui lui a répondu que l'idée de ce passeport du civisme leur est venue suite aux attentats. « Cela fait 3 ans qu'elle le pratique et ça se passe très très bien. Adhérer à l'Association des Maires pour le Civisme c'est aussi échanger avec des élus sur des idées d'actions. Nous pouvons profiter des fichiers sans avoir à les créer et des visuels gratuits. L'adhésion à cette association représente deux réunions par an. Les enseignants s'intéressent pleinement à ce Passeport du Civisme, de même que les gens autour (Gendarmerie...). Cela devient une marque déposée ; on ne peut pas faire de copier-coller. Il y a des visuels que nous pourrons utiliser tout de même ».

Madame FERCHAUD demande, puisque c'est une action menée sur 3 ans, s'il s'agit des CM2 pour 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

Madame CAILLAUD répond que oui et que ce sont uniquement des élèves de CM2 pour ces 3 années scolaires. Elle informe qu'une réunion à ce sujet aura lieu demain, mardi 24 avril, à ce sujet. « Des actions sont déjà bien prêtes). Par exemple, le Conseil Municipal des Jeunes peut proposer une action solidaire aux CM2.

Madame le Maire explique que ce Passeport du Civisme a été pris comme modèle au niveau de l'Association des Maires de Vendée. Il faut développer ce civisme, en prenant conscience ».

Madame CAILLAUD ajoute que c'est apolitique et que la Commune de Saint Laurent sur Sèvre va également s'engager.

Pour Monsieur BALLAY, « cela crée du lien social ; c'est un avant-goût du service civique ».

Madame le Maire rappelle qu'un élu doit être désigné pour l'accompagner.

Madame CAILLAUD informe que ce projet lui tient vraiment à cœur.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée de se prononcer sur la proposition de candidature de Madame CAILLAUD.

#### Délibération n°8 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants

- décide d'adhérer à l'Association des Maires pour le Civisme,
- désigne Madame CAILLAUD pour représenter la Commune avec Madame le Maire auprès de cette association.

## PERSONNEL COMMUNAL

# 9- Expérimentation de la médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la Fonction Publique Territoriale

loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle prévoit « qu'à titre expérimental et pour une durée de 4 ans maximum à compter de la promulgation de la loi, les recours contentieux formés en matière de fonction publique ou de prestations sociales peuvent être soumis à une médiation préalable obligatoire ».

Ainsi, en qualité de tiers de confiance, les Centres de Gestion peuvent intervenir comme médiateurs dans les litiges opposant des agents publics à leur employeur.

42 Centres de Gestion, dont celui de la Vendée, proposent cette solution aux collectivités territoriales et établissements publics en tant que mission optionnelle depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, pour une période courant jusqu'au 18 novembre 2020. Des agents médiateurs du Centre de Gestion sont au service des collectivités qui le souhaitent pour faciliter le traitement amiable des différends entre les employeurs et les agents.

En ce qui concerne notre département, il s'agira de Monsieur Jacques BERNARD, Directeur Général des Services du Centre de Gestion, et Madame Katia HERARD, Directrice Générale Adjointe, en charge de la Direction Fonction Publique Territoriale.

Pour entrer dans ce dispositif, les collectivités ou les établissements publics doivent en manifester clairement l'intention par une décision de leur organe délibérant et par la signature d'une convention.

Ce dispositif semble présenter beaucoup d'avantages, notamment en offrant des garanties de confidentialité et d'impartialité. La médiation vise à parvenir, de manière rapide et pour un coût très modéré, à un accord adapté à la situation. Par rapport à une décision de Justice, elle est réparatrice et conciliatrice : la solution appartient aux parties et non au juge qui s'attache uniquement au respect des règles juridiques qui s'impose à lui.

Enfin, cette prestation du Centre de Gestion s'inscrit dans le cadre des missions facultatives qui sont assurées et ne donnera pas lieu à une facturation spécifique en cas de recours à la médiation préalable obligatoire.

Madame le Maire informe que Monsieur BERNARD et Madame HERARD connaissent bien les agents et qu'ils ont également participé au recrutement de la nouvelle directrice de la Résidence Les Collines. « Si nous passons cette convention, pour un litige avec l'un de nos agents, nous pouvons les prendre comme médiateurs ».

#### **Délibération n°9**:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide d'adhérer au dispositif expérimental pour la médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la Fonction Publique,
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.

# Informations générales

## Visite de Pouzauges par Madame Annick BILLON, Sénatrice et Monsieur Bruno RETAILLEAU, Sénateur

Madame le Maire informe qu'elle a été contactée par Madame BILLON qui souhaite rencontrer les élus de Pouzauges. La date est fixée au vendredi 27 avril prochain, à 14 h 30, salle du Conseil. Selon leur disponibilité, les Conseillers Municipaux seront les bienvenus à cette rencontre.

Madame le Maire informe que Monsieur RETAILLEAU a formulé la même demande, pour ce même vendredi, le matin. Cela n'étant pas possible pour la Municipalité de Pouzauges, cette visite sera organisée à une date ultérieure étant précisé que demain (mardi 24 avril), Monsieur RETAILLEAU visite Sèvremont et qu'il regroupe plusieurs communes sur une même journée.

# Lac de l'Espérance

Madame FERCHAUD interroge Madame le Maire quant à l'aménagement d'une pyramide de corde au lac de l'Espérance.

Madame le Maire répond qu'une partie du jeu araignée en place était détériorée et ne pouvait pas être remplacée. Ces jeux devant être aux normes, il a été décidé de le remplacer.

# Informations sur les décisions prises par Madame le Maire

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

# Marchés publics et consultations

Nature Entreprise		Montant	
Versements à des organismes de formation	SAFE Sécurité Accompagnement Formation Extinct'feu Essarts en Bocage	600,00 € TTC	
Peinture pour traçage sur les stades	PHM Philippe Morisse SAS Giscaro	1 270,20 € TTC	
Remplacement coupole salle Emile Robert	VAILLANT DJIMMY Pouzauges	1 546,18 € TTC	
Remplacement porte d'entrée salle de l'Etoile	VAILLANT DJIMMY Pouzauges	4 235,83 € TTC	
Sonorisation des groupes pour la Fête de la Musique	Bonjour Les Franglais Groupe Jamphonic Mauléon	520,00 € TTC	
Encadrement plans originaux de la Mairie	Le repère des Artistes Peintres Les Herbiers	448,90 € TTC	
Animations Jardin'Arts	Marionnettes et Cie Landeronde	1 400,00 € TTC	
	Vince T Sculpture Andigne	1 400,00 € TTC	
	CICERON Marion Saint Jean de Boisseau	1 400,00 € TTC	
	Les Corbeaux Dynamite Nantes	1 400,00 € TTC	

TI CONTROL OF THE CON		
La Parenthèse Eco	920,00 € TTC	
1	320,00 € 110	
Eu i olot sul Govio		
La Bricoterie	623,50 € TTC	
Notre Dame de Riez		
	519,75 € TTC	
1.10_0		
····	1 522,72 € TTC	
	429,60 € TTC	
Le Boupere	425,00 € 110	
OUEST Signalisation	4440 - 44	
_	1 418,54 € TTC	
REXEL	467,57 € TTC	
Les Herbiers	467,57 € 110	
REXEL	438,90 € TTC	
Les Herbiers	400,00 € 110	
	830,36 € TTC	
- ···-	2 990,45 € TTC	
	11 718,00 € TTC	
	691,46 €TTC	
1		
GUILLEBERT	004 70 6 770	
Ronchin	684,72 € TTC	
REXEL	1 128,12 € TTC	
Les Herbiers	1 120,12 € 1 1 €	
REXEL	421,27 € TTC	
Les Herbiers	12.,2. 3110	
1.1.2.1.	463,34 € TTC	
	547,55 € TTC	
	1 298,62 € TTC	
Saint Laurent Sur Sevre		
Saint Laurent sur Sèvre DL SYSTEM	516,00 € TTC	
	Notre Dame de Riez  ATLANTIC VERT Rezé CHATEL ETANCHEITE SAS Salles sur Mer DESLANDES MOREAU Le Boupère  OUEST Signalisation Saligny REXEL Les Herbiers REXEL Les Herbiers GEOSOLAIR Mouilleron Saint Germain DML Meaux PCV Collectivités Echiré PUBERT SAS Chantonnay GUILLEBERT Ronchin REXEL Les Herbiers REXEL Les Herbiers	

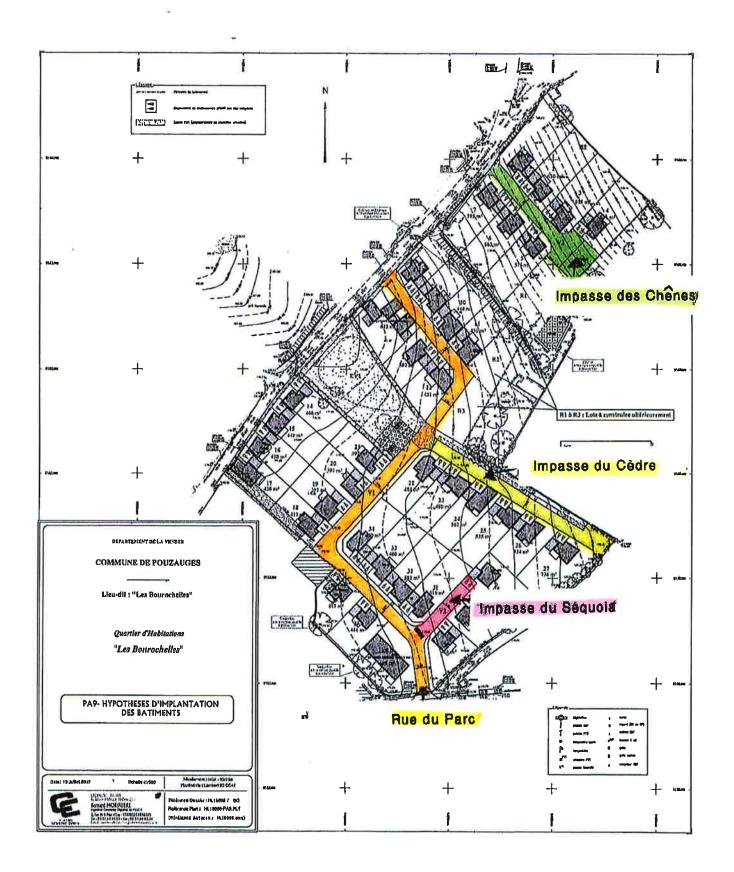
# **Décision**

Location de salles du château du Colombier (1 salle au rez de chaussée et 1 salle du 2<sup>ème</sup> étage) à Madame Célia SALOMON, sophrologue pour l'organisation du salon du bien-être des 13 et 14 octobre 2018 pour un montant total de 250,00 €, charges incluses

# **Informations diverses**

# **Eglise Saint-Jacques**

Madame BLETEAU informe que la pendule n'est pas à l'heure.





# CC Pays de Pouzauges - Modèle GéoVendée





Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.